



CONSEIL D'ÉTAT section de législation

Deuxième chambre des vacations

La demande d'avis introduite le 18 juillet 2022 par le Vice-Président et Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité de la Région wallonne sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon 'relatif à l'accompagnement des véhicules exceptionnels', portant le numéro 71.954/2/V du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 1^{er} septembre 2022, conformément à l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.